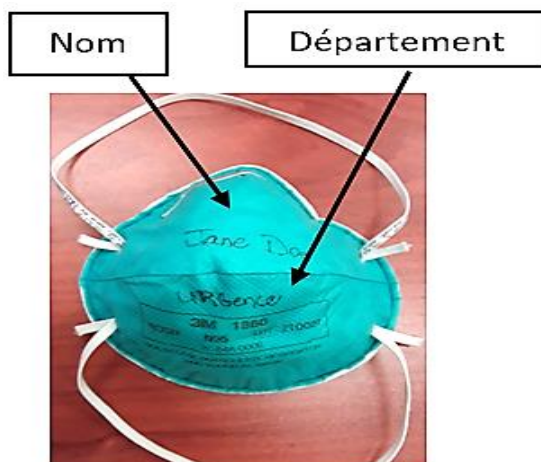


Pour l'Hôpital Anna-Laberge (HAL) et l'Hôpital du Suroît (HDS) seulement

Identification du masque N-95

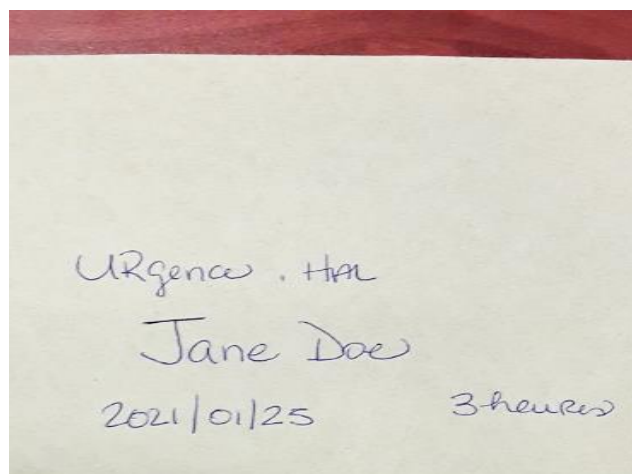
Au préalable, **avant l'utilisation** du masque N-95, l'identifier avec le nom de l'employé et le département, à l'aide d'un crayon-feutre de type « Sharpie »



Étapes pour l'envoi du masque N-95 à l'unité de retraitement des dispositifs médicaux (URDM)

1. Prendre un sac de papier (# GRM : 1005539) et identifier, en lettres détachées, avec un crayon :

- Le département
- Le nom de l'employé
- La date d'utilisation
- Le temps total d'utilisation (en heure)



2. Ouvrir le sac de papier
3. Procéder à l'hygiène des mains, mettre des gants et retirer le masque N-95 selon la technique enseignée
4. Procéder à l'inspection RIGOUREUSE du masque N-95 (voir exemples d'un masque non-conforme à la page 2)

5. S'assurer que le masque N-95 correspond à tous les critères ci-dessous pour l'envoi à l'URDM :

- Utilisation d'une visière complète lors d'une IMGA auprès de l'utilisateur
- Aucune souillure visible
- Absence d'humidité
- Absence de corps gras (souillure interne, maquillage, etc.)
- Forme intacte suite au retrait
- Non endommagé (masque et élastiques)
- Aucune réutilisation du masque au préalable

Si **tous** les critères sont remplis, poursuivre à l'étape 6

Si **un** des critères n'est pas rempli, **jeter** le masque N-95 et ne pas poursuivre les étapes subséquentes

6. Déposer le masque dans le sac de papier brun (le côté externe vers le bas)

7. Retirer les gants et procéder à l'hygiène des mains

8. Fermer le sac de papier brun et déposer le sac dans le contenant prévu à cet effet sur l'unité

9. Procéder à l'hygiène des mains

Exemples d'un masque N-95 non-conforme qui devrait être jeté après son retrait



Sang

Déchirure



Déformé

Maquillage

Références : Covid-19 : Processus de collecte, de désinfection et d'entreposage des appareils de protection respiratoire N-95 à usage unique, INSPQ, version 3.0, 7 décembre 2020.

Direction émettrice : Direction des soins infirmiers et de l'enseignement universitaire

Entrée en vigueur : 2021-05-21

AMC-DSIEU-6091 (2021-05)

Révision :